



7 avril 2021

(21-2863)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 2016 SUR LE DROIT D'AUTEUR (MODIFICATION)

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2016 sur le droit d'auteur (modification)
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1570_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/GBR/C/1
Brève description du texte juridique notifié <p>Le paragraphe 6 1) de la Loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets empêche le droit d'auteur de subsister sur une œuvre artistique réalisée avant le 1^{er} juin 1957 qui, au moment où elle a été réalisée, constituait un dessin ou modèle susceptible d'être enregistré au titre de la Loi de 1949 sur les dessins et modèles enregistrés ou des textes abrogés par cette loi, et qui était utilisé, ou destiné à être utilisé, comme type ou patron devant être multiplié par un procédé industriel.</p> <p>Ce règlement modifie le paragraphe 6 de l'annexe 1 de la Loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets de manière à clarifier les modalités de mise en œuvre de l'article 10 de la Directive 2006/116/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 (JO L 372 du 27/12/2006, page 12) (la directive "durée de protection"). Un nouvel alinéa est inséré et prévoit que le paragraphe 6 1) ne s'applique pas à une œuvre artistique qui, au 1^{er} juillet 1995, était protégée par la législation relative au droit d'auteur ou aux droits connexes d'un autre État de l'EEE.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais

Entrée en vigueur	6 avril 2017
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	12 février 2021
Autres renseignements	https://www.legislation.gov.uk/uksi/2016/1210/note/made
Organisme ou autorité responsable	<p>UK Intellectual Property Office</p> <p>Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni</p> <p>information@ipo.gov.uk</p> <p>0300 300 2000</p> <p>Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000</p>

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.